

1. DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS

Parution des résultats de l'affectation : Vendredi 30 juin 2026, après-midi.

Les lycées d'origine préviennent les élèves.

Le lycée international Jean Perrin préviendra les élèves actuellement inscrits au lycée du résultat de leur affectation.

Télé-inscription préalable obligatoire pour tous :

Peu après la parution des résultats, la téléinscription est ouverte sous le téléservice.

Vous y accédez avec votre compte EduConnect ou France Connect.

<https://teleservices.education.gouv.fr>

Cette opération est à effectuer le plus rapidement possible et au plus tard le 3 juillet impérativement : mise à jour des données administratives, saisies des choix de langues vivantes, et récupération si nécessaire des pièces du dossier d'inscription à nous remettre lors de l'inscription physique obligatoire.

Où se procurer le dossier d'inscription :

- En pièce jointe dans le téléservice (EduConnect).
- Le lien sera indiqué également dans les consignes au dos de la notification d'affectation.
- A l'accueil du lycée.

Si vous n'avez pas pu procéder à la télé-inscription, vous pouvez venir avec vos identifiants afin de pouvoir le faire sur place. Des postes seront disponibles au CDI.

Inscription sur place obligatoire pour tous :

Nous vous accueillons dans le HALL d'ENTRÉE du LYCÉE

MERCREDI 1^{er} JUILLET et VENDREDI 3 JUILLET 2026 de 8h30 à 12h30

2. PIÈCES À FOURNIR

- fiche de renseignements complétée
- fiche d'urgence infirmerie
- fiche intendance
- document « Droit à l'image et enregistrement sonore »
- notification éventuelle d'aménagement des épreuves du brevet des collèges (ex : 1/3 temps)
- photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport
- les trois fiches « internat » A-B-C et 1 photo d'identité pour les élèves qui ont été acceptés en internat.

3. LE PASS'RÉGION JEUNES est indispensable pour entrer dans l'établissement par les tourniquets sécurisés, accéder à la demi-pension et obtenir les manuels scolaires.

Les manuels seront fournis par la Région Auvergne Rhône Alpes à la rentrée sur présentation du Pass.

a – Apporter votre Pass'Région Jeunes de l'année précédente.

b – Formalités sur place, lors de l'inscription : vous devrez faire valider votre Pass'Région Jeunes au stand prévu à cet effet.

Pour les élèves qui viennent d'une autre académie seulement :

*Vous devez **impérativement** faire des démarches pour commander votre Pass'région Jeunes, **en même temps que la téléinscription, sur INTERNET :***

[PASS'Région jeunes | Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Demander que la livraison de la carte soit faite directement au lycée international Jean Perrin.

Attention une photo d'identité sera demandée sous forme numérique.

4. TRANSPORTS SCOLAIRES

Informations sur Internet : www.sncf.com/fr - www.tcl.fr - www.carsdurhone.fr

Pour les élèves internes : une participation aux frais de transports hebdomadaires est versée aux familles par certains conseils départementaux (*renseignements sur le site Internet du Conseil Départemental de votre domicile, rubrique « transports scolaires »*).

5. ATTENTION !

L'inscription ne devient **EFFECTIVE** que si le dossier, transmis à l'établissement dans le cadre du calendrier indiqué, est **COMPLET** après vérification. Nous vous signalons notamment qu'une adresse mail LISIBLE est **OBLIGATOIRE (élève et parents)** : le lycée communique **très régulièrement toutes ses informations** via les adresses mail fournies.

6. RÉUNION POUR LES PARENTS

- avec la PEEP : *courant septembre ; information précisée ultérieurement*
- avec la FCPE : *courant septembre ; information précisée ultérieurement*

Le Proviseur,
Nicolas Bourgeois